



## LES MESURES RÉGIONALES POUR LA FORMATION DES RÉUNIONNAIS ET LE SOUTIEN AUX STAGIAIRES



La crise sanitaire inédite que traverse La Réunion ces dernières semaines, ainsi que les mesures de confinement décidées par l'État pour l'ensemble du territoire national ont contraint les organismes de formation professionnelle à suspendre l'activité sur site.

En tant que Président de la Région, je considère cependant **qu'il est primordial de faciliter autant que possible la poursuite des stages en cours pour assurer en particulier une continuité dans**

**les parcours vers l'emploi.**

C'est tout l'objet de la plateforme de formation à distance que la collectivité régionale a choisi de mettre en place pour permettre aux formateurs de dispenser leurs cours et activités pédagogiques et aux stagiaires de poursuivre leur cursus via un espace individualisé.

Il relève de la responsabilité des acteurs publics de faire en sorte que toutes les Réunionnaises, tous les Réunionnais, chacun en fonction de l'étape actuelle de son parcours, soient le moins pénalisés possible par la situation exceptionnelle que nous vivons. C'est pourquoi **j'ai décidé aussi de maintenir la rémunération et les bourses des stagiaires pendant toute la durée de la période de confinement**, qu'ils poursuivent leur formation à distance, ou bien que celle-ci ait été annulée ou suspendue.

Je reste, avec l'ensemble de nos équipes pleinement mobilisés pour accompagner les opérateurs de la formation professionnelle et les stagiaires.

**Notre mission, servir La Réunion.**

**Didier ROBERT**  
Président de la Région Réunion

## UNE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE POUR LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DE FORMATION

Afin de favoriser un égal accès à la formation et répondre aux différents besoins des organismes de formation de l'île, **la Région a fait le choix de déployer une plateforme de formation à distance à destination des organismes de formation et des stagiaires. L'objectif : assurer la continuité de l'activité de formation lorsque l'action le permet.**

Cette plateforme de formation de la Région Réunion sera **un outil d'appui pédagogique** et mettra à disposition des opérateurs de formation, et de leurs stagiaires, un outil de Formation à distance (FOAD). Il permettra aux formateurs de transformer les cours en présentiel en cours à distance, en adaptant les activités pédagogiques et à leurs stagiaires d'accéder à leur espace individualisé.

### → UNE PLATEFORME DE FORMATION DISTANCE POUR QUI ?

**Un accès gratuit pour tous les organismes de formation** partenaires de la Région qui le souhaitent et pour leurs stagiaires.

### → QUEL CONTENU ?

Les **ressources pédagogiques mises en œuvre par les organismes de formations** dans le cadre de leur marché ou convention avec la collectivité régionale.

Ils pourront également **s'appuyer sur les ressources déployées par le Ministère du Travail**, et mises à disposition gratuitement pendant la période de confinement.

### → OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

Sur le site de Réunion Prospective Compétence : [www.rpc.re](http://www.rpc.re)

**EN PARTICIPANT AU WEBINAIRE ORGANISÉ LE VENDREDI 17 AVRIL**  
**Pour s'inscrire :**

<https://enquetes.formanoo.org/index.php/survey/index/sid/327761/newtest/Y/lang/fr>

## LA RÉGION MAINTIENT LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES ET LES BOURSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les stagiaires de la formation professionnelle bénéficient d'une rémunération versée par la Région Réunion. Afin de permettre aux stagiaires d'appréhender plus sereinement la période actuelle, la Région a pris la décision de maintenir leur rémunération et les bourses jusqu'à la fin de la période de confinement, et ce dans la limite de la durée de la formation, si celle-ci se termine pendant le confinement. Cette mesure de solidarité permet aujourd'hui aux stagiaires de continuer à se projeter dans la construction de leur avenir professionnel.